Accusé de réception en préfecture
050-215004813-20261105-DEL2026-11-01-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

République Française

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 28 octobre 2026

Nombre de conseillers :
en exercice : 15
présents : 11
votants : 14

Date d'affichage de la liste des délibérations : 6 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES, en séance ordinaire.

Présents : GILLES Christophe – LEBLOND Christine – BARRO Sylvie – LECOEUR Maurice – GRINCOURT Vincent - LETOURNEUR Magaly - FENOUILLIERE Claire – YBERT Valéry - PICQUENOT Sonia - GIAVARINI Amandine - ASSELINE Charline.

Absents excusés :
GIAVARINI Pascal a donné procuration de vote à GIAVARINI Amandine.
MARGUERIE Guillaume a donné procuration de vote à BARRO Sylvie.
THIENNETTE Claude a donné procuration de vote à YBERT Valéry.

Absent : VANDEN AWEELE Guy.

Secrétaire de séance :
BARRO Sylvie.

1 – COMMANDE PUBLIQUE
1.2 – Délégations de Service Public
1.2.2.1.1 – Eau, assainissement
Fixation du tarif 2027 de la Redevance Assainissement – Part Communale
- Délibération n° DEL2026-11-01

M. Le Maire rappelle aux conseillers que par délibération n° DEL2025-11-01-Rect du 27 novembre 2025, il a été décidé de fixer le tarif de la redevance assainissement des usagers à compter du 1er janvier 2026 à :
- abonnement : 15,37 € HT
- part variable par m3 : 0,6588 € HT

Il présente aux conseillers une hypothèse de tarifs pour 2027.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, La Délibération du 27 novembre 2025, n° DEL2025-11-01-Rect,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
050-215004813-20261105-DEL2026-11-01-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

Après en avoir délibéré,

DECIDE

☞ **Article 1er :** de fixer la part communale 2027 de la redevance assainissement pour les usagers comme suit :
- abonnement : 15,37 € HT,
- part variable par m3 : 0,72 € HT ;

☞ **Article 2 :** d'autoriser M. Le Maire à signer toutes les pièces administratives se rapportant à ce dossier ;

Adopté à la majorité
(14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 5 novembre 2026

La Secrétaire de Séance,
Sylvie BARRO

MAIRIE DE ST-GERMAIN-SUR-AY (MANCHE)

Le Maire,
Christophe GILLES